

# Garantir, prévenir et agir sur la qualité de vie au travail dans le secteur musical

## Objectifs :

Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS)  
Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psycho-sociaux dans le secteur musical  
Identifier les facteurs de risques de son entreprise ou de son équipe  
Identifier le rôle des dirigeants et managers face aux RPS  
Détecter auprès des salariés les signes physiques et psychologiques d'une souffrance au travail  
Identifier et mettre en œuvre des actions de préventions et de qualité de vie au travail

## Programme détaillé :

### **Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psychosociaux dans le secteur musical**

**Introduction** : La question du travail en lien avec les enjeux de santé publiques et économiques, les notions philosophiques et sociales du travail, les spécificités du secteur de la musique (spectacle vivant, musiques enregistrées, management environnement et contexte - socio-économique, organisation mixte et équipe projet, les différentes approches managériales), les notions de métier passion

Identifier et définir ce que recouvre les différents termes : RPS, souffrance au travail, Harcèlement moral, harcèlement sexuel, manipulation, surcharge mentale, Burn out, qualité de vie au travail, bien être, épanouissement professionnel, les violences sexistes

Etablir les différences entre les risques et les troubles psycho-sociaux en lien avec les organisations et les conditions de travail ainsi que leurs conséquences sur les organisations.

Définir et clarifier le cadre juridique en matière de prévention des risques psychosociaux (obligations réglementaires et les textes applicables, rôles du CSE ...)

## **Identifier et expérimenter les différentes approches managériales et RH pour des actions de prévention RPS et qualité de vie au travail**

Identifier le rôle des dirigeants et managers face aux RPS et comment déceler auprès des salariés les signes physiques et psychologiques d'une souffrance au travail.

Lister et déterminer les actions pour prévenir les RPS ( Document Unique , management fondé sur la reconnaissance et le relationnel, le rôle des ressources humaines ...).

Comment réagir et que faire face à une situation de souffrance des membres de son équipe ou de son entreprise ?

Repérer et déceler objectivement dans les organisations et auprès des salariés les signes et les réalités d'une souffrance au travail dans une entreprise ?

Identifier et mettre en œuvre des actions de préventions et de qualité de vie au travail(Document Unique , management fondé sur la reconnaissance et le relationnel, le rôle des ressources humaines ...).

Mettre en place un plan d'action (situations et cas pratiques)

**Publics concernés :** responsable et manager d'équipe, responsable ressources humaines, dirigeant d'entreprise de la filière du spectacle vivant et de la musique enregistrée

**Prérequis :** Expérience d'encadrement et ressources humaines, fonction avec des missions de prévention santé et de qualité de vie au travail

**Durée :** 2 jour(s) soit 14 heures

**Coût :** 500.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence :** une à deux fois par an

**Effectif :** maximum de 12 stagiaires

**Formateurs :** Marc Bouchet, expert en prévention des risques psychosociaux (DREETS/IPRP), en organisation et en gestion des ressources humaines

**Modalités d'évaluation :** quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact :** bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat :** Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques :** présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage fourni avec la formation :** //

**Informations complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT

**Public en situation de handicap :**

**Financement :** Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

**Délai d'accès :** selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation :**

**Date de dernière mise à jour de cette page :** 08/11/2022